

Règlement intérieur du vide grenier de Saint-Perdon

- Les fiches d'inscriptions devront parvenir à l'organisation impérativement accompagnées du règlement à l'ordre de l'Association Les Petits Lutins, de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité ou extrait de la carte professionnelle, ainsi que de l'attestation ci jointe.
- L'installation des exposants est autorisée de 6h45 à 9h00 du matin.
- Le tarif de la table de 2m à l'intérieur est de 9€. L'organisation s'engage à fournir chaises et tables.
- Le tarif du mètre linéaire à l'extérieur est de 3€. Les tables ne sont pas fournies.
- Le tarif sous chapiteau est de 6 €. Les tables sont fournies
- A l'intérieur des salles, il est demandé, pour des raisons de sécurité, de ne pas boucher les issues de secours et de limiter l'exposition d'objets devant les tables.
- **L'attribution des places se fait dans l'ordre chronologique de réception des fiches d'inscriptions complètes.**
- En cas d'annulation de la part d'un exposant dans les 4 jours précédents la manifestation, ses frais d'inscription ne lui seront pas restitués.
- Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer, dans la limite de 2 ventes au déballage par an.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR A COMPLETER ET A JOINDRE A L'INSCRIPTION:

Je soussigné(e):.....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier de St Perdon.

Pour les particuliers:

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne pas être professionnel et participer au vide-grenier en tant que particulier. Conformément à la législation en vigueur, je déclare ne pas participer à plus de deux vide-greniers dans l'année.

Fait le2015 A.....

SIGNATURE: